Verband der Schweizerischen Gasindustrie
Association Suisse de l'Industrie Gazière
Associazione svizzera dell'industria del gas

Procès-verbal
de la 83e assemblée générale ordinaire de la société coopérative

Mardi, le 16 juin 2026
Hotel Bellevue, Kochergasse 3-5, Bern

Présents:	33 sociétaires avec un total de 33 voix
Présidence:	Martin Schmid, président
Scrutatrices:	Anja Bühlmann, IB Interlaken Mireille Allemann, EnergiNova
Procès-verbal:	Laurent Wettstein, secrétariat de l'ASIG
Durée de l'assemblée:	16h30 – 17h15

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la 82e assemblée générale ordinaire de la société coopérative du 17 juin 2025
2. Décisions concernant l'exercice 2025
 2.1. Rapport annuel de l'ASIG (y c. FOGA)
 2.2. Comptes annuels de l'ASIG (y c. FOGA)
 2.3. Rapport de l'organe de révision
 2.4. Affectation du bénéfice net
 2.5. Décharge du conseil d'administration
3. Budget 2027, couverture des besoins 2027 et planification financière 2028-2029
 3.1. Budget 2027
 3.2. Couverture des besoins 2027
 3.3. Planification financière 2028-2029
4. Élections
 4.1. Conseil d'administration
 4.2. Organe de révision
5. Reconduction du Fonds biogaz et adaptation du Règlement du Fonds biogaz
6. Divers et questions
7. Assemblée générale 2027 – 15 juin

Salutation, ouverture

Le président ASIG Martin Schmid salue les personnes présentes. La partie statutaire officielle ne s'effectue qu'au sein du cercle des membres de la coopérative. L'assemblée de la société simple et l'assemblée générale de la société coopérative ASIG ont lieu simultanément, donc avec double vote.

L'assemblée générale statutaire a été suivie de la partie publique.

À l'issue du discours du président, Yves Bichsel, secrétaire général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), a prononcé le discours d'ouverture.

Trois exposés ont ensuite été présentés :

Adrian Fahrni (responsable du département Énergie du canton d'Argovie) sur le rôle du gaz et des solutions gazières du point de vue des cantons ;

Céline Weber (conseillère nationale et présidente de Réseaux Thermiques Suisse) sur le rôle du gaz pour la couverture des pics de consommation des réseaux de chaleur ;

Urs Schellenberg (PDG d'E. Schellenberg Textildruck AG) sur le rôle du gaz du point de vue de l'industrie.

Constatations, ordre du jour

Le président ouvre l'assemblée de la société simple et l'assemblée générale ordinaire.

Le président constate que

- les invitations à la 43e assemblée de la société simple ont été envoyées correctement et dans les délais par lettre signature le 28 mai 2026, avec l'invitation à la 83e assemblée générale ordinaire. La liste des récépissés est disponible.
- les membres ont reçu, avec la convocation, les documents de l'ordre du jour.

Le président désigne M. Laurent Wettstein comme rédacteur du procès-verbal.

Il propose Anja Bühlmann (IB Interlaken) et Mireille Allemann (EnergiNova) comme scrutatrices. Les personnes proposées sont élues à l'unanimité.

L'assemblée est ainsi valablement constituée.

Le président précise que seuls les votes pour et les votes contre seront comptabilisés, les abstentions ne seront pas prises en compte.

L'ordre du jour est approuvé sans discussion.

1. Procès-verbal de la 82e assemblée de la société coopérative du 17 juin 2025

Le procès-verbal de la société coopérative a été envoyé aux membres le 17 juillet 2025 par courriel. Il est disponible en versions française et allemande.

L'assemblée de la société coopérative prend, sans discussion et à l'unanimité, la décision suivante:

Décision: Le procès-verbal de la 42e assemblée de la société simple du 17 juin 2025 est approuvé.

2. Décisions concernant l'exercice 2025

2.1. Rapport annuel ASIG (y c. FOGA)

La version papier du rapport annuel expose les faits saillants de l'exercice écoulé.

L'assemblée de la société coopérative prend, sans discussion et à l'unanimité, la décision suivante:

Décision: Le rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025 est accepté.

2.2. Comptes annuels ASIG (y c. FOGA)

Le compte de profits et pertes de l'exercice 2025 ainsi que le bilan au 31 décembre 2025 ont été transmis aux membres avec le rapport annuel.

Le bénéfice 2025 se monte à CHF 370'402.75 et le report de bénéfice à CHF 3'896'021.77.

L'assemblée de la société coopérative prend, sans discussion et à l'unanimité, les décisions suivantes:

Décision: Les comptes 2025 (y c. FOGA et Fonds biogaz) sont approuvés.

2.3. Rapport de l'organe de révision

Le rapport de la société fiduciaire est à disposition. M. Urs Schmidheiny, responsable du mandat chez BDO, se tient à disposition pour toute question. La parole n'est pas demandée.

2.4. Affectation du bénéfice net

L'assemblée de la société coopérative prend, sans discussion et à l'unanimité, la décision suivante:

Décision:

Le bénéfice 2025 de et le report de bénéfice de est utilisé comme suit:	CHF 370'402.75 CHF 3'896'021.77
4 % sur le capital social libéré report à compte nouveau	CHF 33'840.00 CHF 4'232'584.52

2.5. Décharge du conseil d'administration et de la direction

Selon proposition, avec abstention des personnes qui ont participé à la gestion de la société coopérative prend, sans discussion et à l'unanimité, la décision suivante:

Décision: Décharge est donnée au conseil d'administration et à la direction pour sa gestion pendant l'exercice 2025.

Le président remercie, au nom du conseil d'administration et de la direction, les membres de la confiance accordée.

3. Budget 2027, couverture des besoins 2027 et plan financier 2028 - 2029

3.1. Budget 2027

Les chiffres et les explications nécessaires figurent dans les documents qui ont été remis aux membres.

L'assemblée de la société coopérative prend, sans discussion et à l'unanimité, la décision suivante:

Décision: Le budget présenté pour 2027 est approuvé.

Le président remercie, au nom du conseil d'administration, l'assemblée de l'approbation du budget proposé.

3.2. Couverture des besoins 2027

L'assemblée de la société coopérative prend, sans discussion et à l'unanimité, les décisions suivantes:

Décisions:

1. La cotisation annuelle pour 2027 reste inchangée. Elle se monte à CHF 1500.-.
2. La grille des contributions de distribution en GWh/année est la suivante:

Consommation	CHF par GWh 2027
jusqu'à 500 GWh	136.-
plus de 500 à 1'000 GWh	133.-
plus de 1'000 à 1'500 GWh	129.-
plus de 1'500 à 2'000 GWh	125.-
plus de 2'000 à 3'000 GWh	122.-
plus de 3'000 GWh	121.—

 Pour les gros clients, les contributions de distribution sont plafonnées à 50 GWh par année.
3. La contribution de base pour 2027 reste inchangée; elle se monte à CHF 145.-/GWh.

3.3. Plan financier 2028 – 2029

Le rapport et la proposition relatifs au budget et au financement pour l'exercice 2027 présentent les informations concernant la planification financière à moyen terme.

L'assemblée de la société coopérative prend acte du plan financier pour les années 2028 – 2029 conformément à la proposition et sans discussion.

4. Élections

4.1. Élection au conseil d'administration

L'assemblée de la société coopérative prend, sans discussion et sans opposition, la décision suivante:

Décision: Claudia Beck (StWZ Energie, AG) et Romeo Deplazes (Energie 360°) sont élus au conseil d'administration ASIG. Ils succèdent à Beat Erne et Jörg Wild.

Le président félicite Claudia Beck et Romeo Deplazes pour leurs élections réussies, leur souhaite bonne chance et se réjouit de la collaboration au sein du conseil d'administration.

4.2. Organe de révision

L'assemblée de la société coopérative prend, sans discussion et sans opposition, la décision suivante:

Décision: La société BDO est élue en tant qu'organe de révision des comptes pour l'exercice 2026.

5. Reconduction du Fonds biogaz et adaptation du Règlement du Fonds biogaz

L'assemblée de la société coopérative prend, sans discussion et sans opposition, les décisions suivantes:

Décisions:

1. De reconduire le Fonds biogaz jusqu'à 2032 au minimum ;
2. De relever la contribution au Fonds biogaz à 0,055 ct./kWh au 1er janvier 2027 et d'habiliter le conseil d'administration à l'augmenter à 0,07 ct./kWh au maximum au cas où le fonds risquerait de se trouver en situation de découvert ;
3. D'approuver les adaptations du Règlement du Fonds biogaz.

6. Divers et questions

Pas de remarque

7. Assemblée générale 2027

La prochaine assemblée de la société coopérative aura lieu mardi, 15 juin 2027, à Berne.

Le président clôt la partie statutaire de la 83e assemblée de la société coopérative à 17h15.

Zurich, le 1er septembre 2026

Le président:



Martin Schmid

Le rédacteur du procès-verbal:



Laurent Wettstein